

**Rapport et conclusions opérationnelles de la 8^e réunion du
Sous-comité Recherche, Innovation, Education et Culture - Jeunesse
Tunis, 13-14 décembre 2017**

Introduction

Les deux parties :

- se sont félicitées de la tenue de ce sous-comité après trois ans et ont confirmé leur engagement à avoir des réunions plus régulières;
- ont rappelé les principaux résultats de la réunion tripartite avec la société civile qui a eu lieu le 12 décembre et sont convenues du besoin d'une meilleure participation des organisations de la société civile représentant les jeunes Tunisiens à ces sessions;
- se sont félicitées de l'organisation d'une session thématique du sous-comité centrée sur la jeunesse et ont confirmé leur volonté d'amener la jeunesse au cœur des relations entre l'UE et la Tunisie;
- ont rappelé le besoin d'une meilleure adéquation entre les politiques et les actions mises en œuvre dans ce domaine;
- sont convenues de l'importance de renforcer la communication sur les bonnes pratiques et les exemples positifs dans la coopération UE-Tunisie et sur l'impact de cette coopération pour les jeunes Tunisiens;
- œuvreront à la mise en œuvre de ces conclusions opérationnelles et présenteront les progrès accomplis, ainsi qu'un ensemble cohérent d'actions communes, au prochain Conseil d'Association UE-Tunisie.

Partenariat pour la jeunesse

Les deux parties :

- ont échangé sur les défis que la jeunesse tunisienne doit surmonter;
- se sont engagées à travailler ensemble à la mise en œuvre du Partenariat pour la jeunesse (priorités, structure, modalités de fonctionnement) à travers le dialogue et des initiatives concrètes, y compris le programme pour la jeunesse, financé par l'UE et en cours de développement;
- ont agréé les domaines prioritaires du Partenariat pour la jeunesse sur lesquels les deux parties devraient travailler ensemble : *participation des jeunes à la vie publique et démocratique; inclusion sociale; emploi et employabilité; échange entre les sociétés et cultures, avec un accent particulier sur les jeunes femmes et les jeunes des zones défavorisées.*

La partie tunisienne a présenté l'état des lieux de la Stratégie nationale pour la jeunesse en préparation (processus à horizon 2030), ainsi que les plans opérationnels sectoriels en préparation pour le court terme. La partie européenne a demandé des clarifications sur la coordination et l'articulation des différents plans sectoriels par rapport à la stratégie nationale en préparation.

La partie tunisienne a réaffirmé le besoin d'avoir un aperçu complet des initiatives existantes soutenues par l'Union européenne et bénéficiant aux jeunes Tunisiens. La phase d'identification du futur programme Jeunesse, qui débutera en janvier 2018, inclura entre autre un diagnostic des problématiques liées à la jeunesse et une cartographie succincte des principales interventions.

Dans le cadre du Partenariat pour la jeunesse, et en vue d'accompagner la préparation du programme Jeunesse, les deux parties sont convenues de l'opportunité de travailler en 2018 pour :

- développer un dialogue régulier sur le thème de la jeunesse, à travers en particulier : la mise en place d'un "policy lab" tunisien (la partie européenne partagera avec la partie tunisienne un exemple du format envisagé), l'organisation d'échanges d'expériences sectoriels (impliquant les services compétents de la Commission par VTC), et la possible organisation d'un Forum Jeunesse UE-Tunisie;
- donner l'importance nécessaire, dans le cadre du Partenariat, aux questions d'information et de communication. Beaucoup d'actions, au-delà des initiatives sur la mobilité (étudiants, chercheurs, volontaires, jeunes non-qualifiés) sont déjà en cours dans le cadre du Partenariat. Il y a un besoin de leur donner la visibilité nécessaire pour mieux les faire connaître et montrer en quoi ils améliorent les perspectives d'avenir de la jeunesse tunisienne.

Etant donné le caractère multisectoriel du dossier jeunesse, la partie européenne a souligné l'importance d'avoir un système de gouvernance fondé sur une coordination interministérielle efficace (point de contact pour la Tunisie pour le partenariat et la préparation du programme Jeunesse). La partie tunisienne a confirmé qu'elle reviendra au plus vite sur cette question.

Education et Enseignement supérieur

Les deux parties ont confirmé l'importance de travailler sur les deux dimensions de l'éducation – formelle (enseignement primaire, secondaire et supérieur) et non-formelle – et de maintenir un lien étroit entre les deux.

La Tunisie a lancé et met en œuvre des processus de réforme bien définis dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Sur ces bases solides, la coopération avec l'UE dans ces domaines est déjà significative et bien structurée.

Les deux parties sont convenues de l'importance de continuer et renforcer leur coopération pour utiliser au mieux les instruments et programmes existants (programme bilatéral "Education, mobilité, recherche et innovation" EMORI, ERASMUS+ pour l'enseignement supérieur et action eTwinning pour l'éducation scolaire).

Education

L'initiative que vient de lancer le Ministère de l'Education d'un cadre partenarial regroupant les principaux bailleurs de fonds pour échanger sur les priorités du secteur éducatif et coordonner l'assistance extérieure est un exemple de bonne pratique à suivre dans d'autres domaines liés au Partenariat jeunesse.

Parmi les aspects sur lesquels *il convient* de focaliser l'attention dans le futur, la partie européenne a mentionné, en écho aux priorités présentées récemment par le Ministre: l'entretien et le développement des infrastructures (bâtiments et équipements), la question de la redéfinition des profils des enseignants; le réengagement dans la révolution numérique et digitale et le développement de la vie scolaire. Elle s'est félicitée du processus de revue fonctionnelle et attend les

commentaires tunisiens sur le rapport final, ainsi qu'un retour du Ministère de l'Education sur les groupes de travail qui seront constitués.

La partie tunisienne a demandé le soutien de l'UE pour le renforcement de l'infrastructure dans le cadre de l'éducation primaire.

Les deux parties se sont félicitées du lancement du programme EMORI. La partie européenne a souligné les priorités pour les mois à venir : la mise en œuvre du comité de pilotage, le travail conjoint sur l'identification des indicateurs de performance, l'organisation d'une réunion tripartite UE-UNICEF et Ministère de l'Education concernant la question de l'assistance technique pour l'appui à la réforme.

La mise en œuvre de l'action eTwinningPlus par le Ministère de l'Education en Tunisie a été présentée par les deux parties comme un cas exemplaire, dont les résultats pourront être utilisés dans le cadre des efforts de digitalisation et de réforme des méthodes d'enseignement du ministère. Le Ministère de l'Education a manifesté son intérêt pour renforcer le programme et l'élargir à 300 établissements couvrant tout le territoire tunisien. La partie européenne a demandé à ce que le Ministère facilite la mobilité des membres du Centre national des technologies et éducation (CNTE) et des participants à eTwinning en délivrant les autorisations nécessaires.

Enseignement supérieur

Les deux parties ont confirmé leur volonté de continuer la coopération étroite déjà en cours dans le domaine de l'enseignement supérieur à travers les programmes et les instruments disponibles (Erasmus+ et EMORI).

Concernant le programme Erasmus + :

- La partie européenne a souligné l'urgence de la question du renouvellement du contrat du Bureau National Erasmus+ pour 2018-2020. L'accord pour le renouvellement du Bureau doit parvenir à la partie européenne avant le 23/12/2017 pour permettre au bureau de continuer à fonctionner dès janvier 2018.
- La partie européenne a invité la Tunisie à profiter pleinement de la composante "renforcement des capacités" à travers la présentation d'un nombre plus important de projets nationaux et structurels sous coordination tunisienne (comme le projet porté par l'université de Sfax). Il conviendrait de mieux lier ces projets aux priorités nationales et de diffuser plus largement les résultats des projets en cours ou clôturés auprès des ministères sectoriels concernés.
- La Tunisie devrait présenter des projets de recherche dans le cadre de l'Action Jean Monnet qui visent à soutenir l'enseignement et la coopération universitaire dans le domaine des études européennes (engagement du Ministère de l'Enseignement supérieur à diffuser l'information et remplir son quota).
- La possibilité d'inclure des formations en entreprises ou avec d'autres types d'employeurs sous le volet « Mobilité de crédits » sera ouverte aux étudiants et enseignants des partenaires non-européens comme la Tunisie à partir de 2018. Il semblerait approprié de créer des synergies entre cette nouvelle option et le programme tunisien "4C" (Centres de Carrière et de

- Certification des Compétences, créés dans les universités pour faciliter l'insertion des étudiants sur le marché du travail).
- Le besoin de donner plus de visibilité aux activités d'Erasmus+, à travers un renforcement de la communication et de la formation des candidats potentiels, a été souligné.

Participation des jeunes à la vie publique

La partie tunisienne a présenté le réseau des Maisons des jeunes et a souligné le besoin d'accroître la coordination entre le réseau et les associations des jeunes. La mise en œuvre d'une programmation participative permet aux jeunes d'être directement responsables de la préparation des initiatives. Cependant, les outils financiers existants, des autorités tunisiennes comme des autres bailleurs de fonds, n'offrent pas la souplesse nécessaire au déblocage des fonds et à l'exécution des projets (procédures complexes).

En plus des Maisons des jeunes, il existe également des centres pour la jeunesse menacée, sous la responsabilité du Ministère des Affaires sociales. La partie tunisienne a souligné l'importance d'atteindre les jeunes en situation de grande vulnérabilité : la société civile est très demandeuse de soutien, mais les moyens humains et financiers du Ministère des Affaires sociales sont limités.

La partie tunisienne a confirmé le projet de création d'une Agence Nationale du volontariat. Une demande Taiex a été faite pour soutenir sa mise en place. Les deux parties ont confirmé l'importance d'établir des synergies entre la future agence et la composante Jeunesse d'Erasmus+ (en particulier le Service de volontariat européen).

La partie européenne a présenté le volet Jeunesse d'Erasmus+ qui fournit un appui aux actions de mobilité des jeunes et travailleurs de la jeunesse, d'une part, et au renforcement des capacités des organisations de la jeunesse, d'autre part. Suite au premier appel à projets de 2017, un nouvel appel a été lancé le 18 décembre 2017 avec date limite de soumission fixée au 8 mars 2018 (https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/events/web-streaming-session-capacity-building-in-field-youth-2018_en).

La partie européenne a annoncé le lancement en 2018 d'un projet-pilote d'échanges virtuels entre jeunes du nord et du sud de la Méditerranée qui sera ouvert aux jeunes Tunisiens.

La partie européenne a mentionné d'autres actions importantes au soutien des associations, en particulier le programme d'appui à la société civile (PASC) qui est intervenu dans les régions. Une nouvelle phase du programme sera lancée en 2018, avec une forte composante de soutien au niveau local.

Les deux parties s'engagent à essayer de mieux structurer et renforcer leur coopération visant à accroître la participation des jeunes à la vie publique dans le cadre du Partenariat pour la jeunesse, en particulier à travers la continuation des expériences positives déjà identifiées. Elles sont en particulier convenues de la nécessité de renforcer la communication et la mise en œuvre de la composante Jeunesse de Erasmus+, qui bénéficie d'un soutien financier renforcé (fenêtre pour la Tunisie).

Emploi et employabilité des jeunes

La partie tunisienne a souligné l'importance du processus de réformes en cours en matière de emploi et employabilité des jeunes, à travers la Stratégie nationale pour l'emploi (en cours de préparation), la Stratégie pour l'entreprenariat (adoptée), l'identification du cadre législatif nécessaire au développement de l'économie sociale et solidaire (projet de loi bientôt soumis à l'ARP), le "Start-up Act" (adopté récemment par le gouvernement).

L'UE a confirmé son soutien à ces développements, à travers ses instruments de coopération. La partie tunisienne a demandé en particulier l'appui de l'UE pour : i) les initiatives tunisiennes visant à faciliter la création d'entreprises (guichet unique et hébergement en ligne des projets et initiatives); et ii) le développement de mécanismes de financement adaptés (échange d'expériences sur des modèles de financement innovants).

Le domaine de l'emploi offre aussi un exemple de coordination interministérielle qui pourrait être répliqué dans d'autres domaines (création d'une commission ad hoc en vue de la naissance de l'Instance nationale pour les Ressources humaines entre les Ministères de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'Education et de l'Enseignement supérieur et la coordination avec tous les ministères thématiques compétents.).

La partie tunisienne a présenté parmi ses priorités : l'inclusion économique des jeunes vulnérables, en particulier dans les régions les plus défavorisées, l'inclusion sociale des NEETs (jeunes '*not in education, employment or training*'), ainsi que l'identification des chaînes des valeurs régionales. Des programmes existent déjà dans ces domaines (avec d'autres bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale), mais la coopération avec l'UE pourrait aider à généraliser ces expériences-pilotes pour couvrir le maximum de gouvernorats.

La partie européenne (*European Training Foundation*) a recommandé à la Tunisie de continuer à suivre une approche participative en matière d'employabilité, incluant les jeunes et le secteur privé; de capitaliser sur les expériences positives tunisiennes et de promouvoir une approche régionale et locale, en ligne avec les objectifs du partenariat. La Fondation est prête à appuyer la mise en œuvre du Partenariat pour la jeunesse, en mettant à disposition l'expérience acquise dans le cadre de ses actions-pilotes en Tunisie.

Suite à la présentation de "Smart Tunisia", les deux parties sont convenues de l'intérêt d'établir des synergies entre cette initiative, le programme "4C" et les actions Erasmus + en matière d'enseignement supérieur (stages en entreprise, en particulier).

Pour valoriser et améliorer l'image de la formation professionnelle en Tunisie, la partie tunisienne a demandé la possibilité de participer à Erasmus Pro pour que les jeunes scolarisés dans l'enseignement professionnel aient accès à des stages en entreprise en Europe. La base légale du programme Erasmus+ ne permet toutefois pas pour le moment la participation des pays partenaires au volet "Formation et éducation professionnelles" du programme.

Pour conclure, les deux parties ont reconnu le rôle que le Partenariat pour la jeunesse pourrait jouer pour mieux structurer les relations et la coopération en matière d'emploi, sur la base des politiques existantes et en préparation, ainsi que pour mieux coordonner les nombreuses actions déjà en cours, qu'elles soient

européennes ou tunisiennes. L'objectif est de promouvoir l'emploi et de privilégier les programmes qui ont un impact réel pour les jeunes Tunisiens.

Culture

Les deux parties ont salué la très bonne coopération en cours entre la Tunisie et L'UE, qui s'insère et vient en appui au processus de réforme de ce secteur en Tunisie.

La stratégie tunisienne en matière d'appui à la culture évolue progressivement vers une implication de l'Etat dans un rôle de catalyseur plus que d'opérateur. La transition devrait en particulier passer par la décentralisation des compétences en matière de culture vers les régions et le renforcement des relations avec les autres acteurs, en particulier la société civile et le secteur privé.

Les deux parties ont confirmé l'efficacité de l'approche de la coopération UE-Tunisie pour la mise en œuvre de la stratégie nationale : appui à la société civile à travers des appels à propositions locaux, jumelage institutionnel en cours pour accompagner le Ministère dans ses réformes à travers le programme PACT (Programme d'Appui à la Culture en Tunisie) et accès aux opportunités et dynamiques des marchés européens à travers l'adhésion de la Tunisie au programme Europe Créative.

Les deux parties se sont engagées à poursuivre cette approche efficace et à y ajouter une composante de diplomatie culturelle, la partie européenne rappelant l'adoption en 2016 d'une «Stratégie européenne pour les relations culturelles internationales». La diplomatie culturelle permettra un saut qualitatif dans la coopération et donnera plus de visibilité aux relations UE-Tunisie. Une première initiative (séminaire d'échange d'expérience) en préparation sera appuyée par la Plateforme pour la diplomatie culturelle de l'UE.

Les deux parties ont reconnu l'importance stratégique de la dimension jeunesse dans le domaine culturel. La culture est un secteur d'inclusion, de participation et de développement pour les jeunes. Elles sont convenues en particulier du rôle important que la culture pourrait jouer pour promouvoir le progrès socio-économique, par exemple à travers le développement des industries créatives ou encore le lien entre la promotion du patrimoine et le développement du secteur du tourisme en Tunisie. La partie tunisienne a demandé à la partie européenne d'examiner les possibilités offertes pour mettre en place un programme ou un fonds pour encourager les industries créatives (à contenu culturel).

Concernant les infrastructures dédiées à la culture, la partie européenne a encouragé à exploiter le réseau existant des Maisons de la culture et à le mettre en valeur à travers des partenariats public-privé, confiant éventuellement l'animation de ces lieux à la société civile.

Les deux parties ont reconnu l'opportunité de prévoir une deuxième phase du programme PACT et de commencer à travailler à sa préparation.

En plus de la composante bilatérale, la partie tunisienne a souligné l'importance de considérer dans le futur la culture comme une composante transversale dans les relations UE-Tunisie. Il serait important d'établir des liens et des synergies avec d'autres domaines, notamment l'éducation et la recherche, au bénéfice des jeunes.

Concernant Europe Créative, la partie européenne a noté avec satisfaction la mise en place du "Bureau Europe Créative" et invite ce dernier à collaborer étroitement avec ses homologues européens pour augmenter les chances de participation aux projets portés par des acteurs culturels européens, en particulier au début du programme. Elle rappelle que plusieurs appels en cours sont ouverts aux opérateurs culturels tunisiens, offrant des réelles opportunités de réseautage et de partenariats qui assureraient une meilleure exposition des acteurs tunisiens sur ce marché de plus de 35 pays. La partie tunisienne a demandé à l'UE d'étudier la possibilité de permettre aux entreprises tunisiennes de bénéficier du fonds de garantie d'Europe Créative.

La partie tunisienne a également proposé de mettre en valeur la bonne expérience de coopération UE-Tunisie dans le domaine de la culture au plan multilatéral, en particulier dans le cadre de l'UNESCO.

Recherche et Innovation

La partie tunisienne a souligné la valeur ajoutée de sa participation au programme Horizon 2020, non seulement en termes de rapprochement avec l'UE, mais aussi pour réformer et mettre à niveau son Système national de recherche et d'innovation (SNRI).

La partie tunisienne a souligné en particulier l'impact que la participation à Horizon 2020 a déjà en termes de : identification de nouveaux mécanismes de gouvernance (y compris un nouveau système de gouvernance basé sur le volontariat, avec un concept de réseaux thématiques et de ressources-relais pour disséminer, accompagner et conseiller les porteurs de projets – une approche nouvelle en Tunisie); professionnalisation des mécanismes; création de nouveaux métiers (évaluateurs, experts en diplomatie scientifique etc.); mise en œuvre d'un nouveau système de financement (basé sur la qualité et les objectifs plus que sur la quantité); et amélioration de la qualité (création d'un système de qualité des centres de recherche).

La partie européenne a confirmé que les bénéfices de l'association au programme Horizon 2020 vont au-delà de la dimension financière et concernent plus largement le soutien au processus de réforme. Elle a confirmé son engagement à soutenir la Tunisie dans cette voie.

La partie tunisienne a annoncé que l'Unité de Gestion Par Objectif (UGPO) chargée de la gestion de l'association au programme Horizon 2020 est devenue l'Unité de Gestion des Programmes Européens (UGPE), et ce dans un souci d'harmonisation et de renforcement de la coopération avec l'UE. Cette UGPE s'occupera, en plus du programme Horizon 2020, de PRIMA, de Blue Med et des autres initiatives européennes en matière de recherche, et sera le vis-à-vis de l'UE en matière de coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Les deux parties ont toutefois souligné les défis à surmonter par rapport à l'association à Horizon 2020 : le besoin d'identifier un nombre limité d'objectifs; la nécessité de réfléchir aux modalités de pérennisation des résultats; la meilleure préparation des experts gérants le processus de programmation eu égard à la complexité des mécanismes financiers; le besoin pour la Tunisie d'être ambitieuse et de se positionner dans le cadre de l'association, mais aussi par rapport à d'autres pays du Maghreb en tant que promotrice de programmes à présenter dans le cadre d'Horizon 2020.

La partie européenne a souligné le potentiel de la Tunisie en termes de qualité de propositions, la classant au-delà de la moyenne des Etats membres et des états associés au programme Horizon 2020, mais aussi les limites en termes de nombre de projets proposés. L'UE recommande à la Tunisie de capitaliser encore davantage sur sa participation à Horizon 2020, y compris en participant au Conseil européen de la recherche.

La partie européenne a souligné l'importance que la Tunisie fasse son propre bilan des progrès et des bénéfices de sa participation au programme; une première évaluation à mi-parcours en vue d'une prochaine réunion du comité d'association H2020 en 2018 serait un premier pas.

Le processus pour l'identification du programme-successeur d'Horizon 2020 a commencé et il serait important que la Tunisie commence sa réflexion sur ce qu'elle s'attend de sa coopération avec l'UE en matière de recherche après 2020.

Les deux parties sont convenues de l'importance de la dimension recherche dans le Partenariat pour la jeunesse. La partie tunisienne a présenté son travail pour mobiliser les jeunes dans la refonte de son système de recherche et d'innovation, notamment à travers les média sociaux (création d'un nouveau portail H2020).

Les deux parties sont d'accord sur le besoin de promouvoir les synergies avec les autres réformes dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'emploi et la promotion des TIC. Dans ce contexte, les clubs ont été créés dans les universités pour la participation à H2020 à travers la formulation de projets structurants pour les jeunes; des synergies ont été établies avec les centres 4C; la présence a été renforcée au niveau local, les maisons de la jeunesse ont manifesté leur intérêt pour offrir leurs espaces aux activités liées au programme H2020.

La partie européenne a recommandé de créer des synergies avec les programmes de l'UE dédiés aux jeunes, en particulier Erasmus+. Elle rappelle qu'à partir de 2018, de nouvelles bourses individuelles "Widening" (demandes éligibles qui n'ont pas été retenue dans les appels Marie Skłodowska Curie) seront disponibles pour des activités de recherche en Tunisie. Elle encourage la Tunisie à profiter de cette nouvelle opportunité pour élargir sa participation. Elle rappelle que le volet "Mobilité de crédits" de Erasmus+ est un bon complément à l'Action Marie Skłodowska Curie, car il permet aussi le financement de bourses de courte durée (3-12 mois) pour des doctorants.

En lien avec les actions spécifiques de soutien à l'association au programme H2020 et à la réforme du système de la recherche, l'UE préconise :

- l'identification d'un point de contact national pour l'activité Policy Support Facility de Horizon 2020. La Tunisie a demandé; 1) un soutien méthodologique dans la définition des priorités nationales de recherche et d'innovation et 2) politiques de promotion du R&D privé 'du type 'specific support';
- la participation aux actions permettant d'attirer les jeunes vers les matières scientifiques, comme l'intégration de la recherche et de l'innovation responsable dans les curricula des écoles ou la participation de la Tunisie aux événements "Debate – Science ! European Student Parliament" (Toulouse, 2018) et "the European Contest for Young Scientists"; *ainsi que la promotion de l'éducation aux sciences et la culture*

scientifique, à travers une participation tunisienne aux programmes «SWARFs».

- la participation accrue de la Tunisie à l'instrument InnovFin (après les résultats positifs obtenus avec le financement à Tunisie Telecom et plus récemment avec l'accord avec AMEN Bank);
- le suivi et l'évaluation de la composante recherche du programme EMORI;
- la création de synergies entre le programme Mobidoc (bourses de doctorat et post-doctorats) pour des travaux de recherche en entreprise et les autres programmes de mobilité, en particulier Erasmus+;
- le lancement du programme "Smart Specialisation" via la manifestation de l'intérêt du gouvernement tunisien à la Commission européenne avant la fin de décembre, ainsi que la composition du comité national interministériel et du groupe de travail 'smart specialisation';
- la participation active de la Tunisie aux réunions et au comité de pilotage de PRIMA à partir de janvier 2018;
- nominations attendues dans le cadre de l'initiative BLUAMED;
- la mise en œuvre en 2018 du contrat soutenu par Horizon 2020 intitulé: 'peer-to-peer learning and stakeholder networks'
- la préparation et la mise en œuvre des contrats de: 1) jumelage pour la restructuration de la gestion de la recherche (en cours) ; 2) marché de service pour appuyer la participation de la Tunisie au programme H2020 et préparer son accès au programme successeur de H2020 (en préparation).

La partie tunisienne a mentionné qu'une action d'assistance et d'information sur l'acquis de l'UE liée à la recherche innovation (instrument TAIEX) est en cours de préparation.

Questions transversales:

Les discussions sur les divers sujets susmentionnés ont montré ce qui suit :

- les organisations tunisiennes bénéficiaires de fonds européens, quel que soit leur statut (organismes publics ou associations non gouvernementales), ont de grandes difficultés à gérer des projets internationaux, en particulier quand elles doivent reverser une partie de la subvention de l'UE à des partenaires hors de Tunisie. Cette situation empêche les organisations de bénéficier du statut de coordinateur dans le consortium porteur du projet. Vu l'expansion de la coopération entre l'UE et la Tunisie, le nombre croissant de projets cofinancés et la volonté des bénéficiaires tunisiens d'être porteurs de projets, **la partie européenne demande aux autorités tunisiennes de trouver au plus vite une solution globale à ce problème pour de ne pas pénaliser les bénéficiaires tunisiens dans leur accès au financement des programmes européens.**
- Eu égard à la complexité des procédures de soumission aux différents appels à projets qui ne permet pas une participation optimale des entités tunisiennes aux programmes financés par la partie européenne, la partie tunisienne a demandé à la partie européenne d'examiner la possibilité d'un assouplissement de ces procédures pour permettre une plus grande participation tunisienne à ces programmes et les rendre plus attrayants pour les jeunes.